

L'ESPAGNE NOUVELLE

PRIX D'ABONNEMENT : MADRID, 3 pesetas par mois. — PROVINCES, 12 pesetas trimestre; 24 pesetas six mois; 48 pesetas par an. — ÉTRANGER, 45 francs trimestre; 80 francs six mois; 160 francs par an. — COLONIES ET AMÉRIQUE, 20 pesetas trimestre; 40 pesetas six mois; 80 pesetas par an.

REDACTION ET ADMINISTRATION

Calle de las Hileras, núm. 16. — Madrid.

Annonces : La petite ligne, 25 centimes de peseta ou de franc.

Reclames avant les annonces : Une peseta ou 1 franc la ligne.

Reclames dans le corps du Journal : 3 pesetas ou 3 francs la ligne.

BULLETIN POLITIQUE

INTÉRIEUR

« Au point de vue politique, nous serons spectateurs impartiaux des luttes des partis. Nous relaterons les faits d'intérêt général et nous les apprécierons avec réserve, respectant toujours les institutions en vigueur. »

(Programme de L'ESPAGNE NOUVELLE.)

Nous devons rappeler ces paroles de notre programme, sur lesquelles nous appelons l'attention de ceux de nos estimables collègues qui, en rendant compte de l'apparition de L'ESPAGNE NOUVELLE, nous ont attribué une mission que nous n'avons pas, que nous ne voulons pas avoir. Respecter les institutions en vigueur, c'est une obligation qui nous est imposée par notre qualité d'étrangers, mais de là à travailler à la consolidation d'un ordre déterminé de choses, la différence est grande. Cette mission, nous la laissons à ceux qui ont un intérêt direct à la remplir, elle ne peut être la nôtre. — Nous n'insisterons pas davantage sur ce point.

Le Congrès des députés a abordé hier la discussion générale du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, et M. Esteban Collantes, dans un discours très éloquent, combattant le rapport de la commission, a prouvé que la révolution de 1868 avait été complètement stérile. Au Sénat, les débats sur la proposition approuvant la conduite de l'ex-général en chef de l'armée du nord, ne sont pas encore terminés.

Les généraux Jovellar et Ros de Olano, MM. Camacho et España ont pris tour à tour la parole, et la discussion a été suspendue pour être continuée dans la séance de ce jour.

Le général Echagüe, actuellement général en chef de l'armée du nord, est arrivé à Pamplune; son but est de forcer les bandes carlistes existant encore en Navarre, à repasser la frontière.

Celles-ci sont poursuivies de près par le général Moriones.

M. Ayala n'accepte décidément pas le portefeuille des Colonies. Ce refus pourra donner lieu à une légère modification du cabinet et M. Balaguer, actuellement ministre des Travaux publics, serait appelé au poste refusé par M. Ayala. Son portefeuille serait dirigé par M. Groizard, lequel serait remplacé au ministère de la Justice par M. Romero Ortiz, qui, lors de l'installation du gouvernement provisoire en 1868, fut appelé à prendre la direction de ce département.

L'INSTRUCTION

PREMIER ARTICLE.

Tout espoir d'avenir qui n'est pas fondé sur l'éducation du peuple, sera déçu. (Channing.)

L'instruction est à l'esprit ce que le pain est au corps. Il est nécessaire, pour que l'or-

ganisme se maintienne dans un état de parfaite santé, que les deux nourritures, spirituelle et corporelle, soient prises dans les mêmes proportions.

Les espagnols sont très sobres, c'est une qualité, j'en conviens; mais ils rationnent trop parcimonieusement leur intelligence, qu'ils laissent se raccrocher et s'atrophier.

L'intelligence, heureusement, n'a point dans ce cas de mort absolue. Elle peut se comparer à ces êtres microscopiques que les naturalistes font dessécher sur une lame de cristal et qui, longtemps après, placés dans un courant électrique ou dans une goutte d'eau, renaissent à la vie.

Remplissons le rôle de ces savants opérateurs et soumettons les cerveaux stérilisés au grand courant des idées civilisatrices.

Dans un pays de suffrage universel, tout le monde doit être instruit, parce que chacun est appelé à se prononcer sur les hommes et les affaires de l'Etat. Les ignorants ne sont pas plus aptes à résoudre les questions complexes de la politique, que les aveugles à juger des couleurs. Le suffrage universel ne peut être utile qu'à la condition d'être éclairé d'abord, libre ensuite. Ceux qui voient clair et connaissent leur route, n'ont pas besoin d'un guide qui, sûr d'être indispensable, s'érige bientôt en tyran.

L'ignorance engendre le esclavage; l'instruction enfante la liberté.

C'est parce que nous aimons le peuple espagnol, si généreux et si chevaleresque, que nous mettons brutalement à nu ses plaies et que nous lui disons avec une rude franchise.

Vois, elles sont hideuses, guérissables. Tu ne sais pas, apprends: l'ignorance est une plaie morale; bien plus, elle est le suicide des facultés humaines. Repousse ceux qui te conseillent de n'avoir nul souci du gouvernement et de te reposer sur leur vigilance; ils sont tes ennemis. Ce sont les Sylla de la pensée. Ils préconisent l'abrutissement. Ils seraient fort aise que dix ânes et vingt hommes fissent trente bêtes. Ils ne t'ont jamais les fronts assez vides, les âmes trop annihilées. Ils ressemblent à des énergumènes de la peine de mort, qui, ne jugeant pas l'opération du bourreau suffisante, voudraient couper la tête jusqu'aux talons!

Notre avis est, au contraire, que l'instruction ne saurait être trop répandue. A une lampe qui s'éteint faute de gaz combustible, j'en préfère une où l'huile déborde.

Il est triste, profondément triste, de relever des statistiques dans le genre de celle-ci, relative au degré de capacité des conseillers et des commissions auxiliaires des ayuntamientos.

Sur les 72.798 conseillers qui se démentent de leurs charges en Mars 1866, 12.484 ne savaient ni lire ni écrire; 921 savaient seulement lire. A la fin de la même année, la proportion était à peu près identique.

Sur les 51.745 membres des commissions de l'instruction primaire, 5.955 ne savaient pas lire.

la reine, qui s'ouvre sur le jardin. Nous allons donner l'ordre de condamner à la peine de mort ceux qui se risqueront à sauter par-dessus la grille.

Sans le vouloir, la Sigea venait d'irriter la fibre, la plus délicate de don Juan, la jalousie. Depuis les calomnies dirigées contre la reine, calomnies qui ne trouveront pas de crédit mais qui laissent dans le cœur du roi une douloureuse impression, le moindre incident l'alarmait. Il se figura que le blessé pouvait être un galant roder comme le prince sur lequel il eut de si grands soupçons, et mille sombres pensées traversèrent son esprit.

Sire, dit Louise, je ne suis pas venue pour soulever la colère de V. M., mais pour émuouvoir sa pitié. Un ordre aussi rigoureux aggraverait la peine du délinquant sans racheter celle du prisonnier. Que V. M. daigne délivrer Louis de Camoëns et lui permettre de partir avec la flotte où il est accepté pour l'expédition dans l'Inde.

Le fait est, dit le roi, qu'on l'a pris en grippe, ce petit. On le taxe de sottise et de présomption. Pour moi, j'avoue que ses vers ne me paraissent pas grand chose. Quelle opinion en as-tu, toi, poète de mérite?

Sire, dans trois siècles, quand mon nom et celui de tous les poètes qui écrivirent des éloges en Portugal, reposeront ensevelis sous la poussière de nos sépultures, on traduira des vers dans toutes les langues pour les livrer à l'admiration des peuples, et ces vers seront ceux de Louis de Camoëns.

Le roi, stupéfait, regarda la toledane. Une petite moue semblait dire qu'il s'expliquait la raison de ces éloges inouïs.

Allons, dit-il, c'est bien. Cette co-fraternité me plaît. Nous serons mettre en liberté ce jeune homme, adieu, que voudra-tu, puis, qu'il s'en aille dans l'Inde et qu'il revienne riche. S'il se com-

En Décembre 1869, le nombre des conseillers était de 65.518, parmi lesquels 9.717 ne savaient ni lire ni écrire, et 518 savaient à peine lire.

Depuis, l'instruction publique a progressé, sans doute; mais si lentement, qu'il est presque inutile de le constater.

Une étrangère disait à Gorgo, femme de Léonidas:

— Vous autres Lacédémoniennes, vous êtes les seules qui commandiez aux hommes.

C'est que, répondit-elle, nous sommes les seules qui mettons au monde des hommes. L'instruction continuera l'œuvre des Lacédémoniennes.

P.-L. LOMBART.

CORTÈS

SENAT.

PRÉSIDENCE DE MR. DE SANTA CRUZ.

Séance du 6 Juin.

Le traité d'Amoravieta est toujours le sujet du débat. Le Sénat a décidé de passer à la discussion de la proposition de loi relative à la réforme de l'éducation.

La parole est à M. le marquis de Sierra-Bullones, général Zabala, pour répondre à M. le général Cordova.

L'orateur soutient et affirme que M. le duc de la Torre avait l'autorisation de traiter avec les insurgés, et la preuve en est dans ce fait, que le général en chef ayant consulté le gouvernement sur un *bando* qu'il se proposait de publier, lui fut répondu qu'il pouvait agir de son autorité privée.

M. le ministre de la Guerre s'efforce ensuite de prouver que la victoire d'Orcoquiza eut une grande importance par le découragement qu'elle jeta dans les bandes carlistes.

Il passe à des détails personnels touchant le traité de Vergara, qui laissa leurs franchises aux provinces, mais seulement à celles qui ne s'opposaient point à l'unité nationale.

M. Camacho, ministre des Finances, prend la parole pour répéter ce qui avait été déjà dit, dans les Cortès, au sujet de la chute du dernier Cabinet de la guerre et du traité d'Amoravieta, son argumentation, ses preuves et ses déductions sont les mêmes qui ont été employées devant les députés.

Le sénateur, M. España, reprend de son côté les accusations adressées par l'opposition au gouvernement. De sorte que cette séance du Sénat n'a été qu'un écho de celle de la Chambre.

La séance est levée à 7 heures.

CONGRES

M. Mansi continue son discours d'hier. Il prouve que la chute du ministère Zorrilla fut une question de personnes et non point une question de principes. La seule divergence qu'il y eut entre progressistes et radicaux, fut relative aux droits individuels, que les premiers voulaient soumettre à des lois précises, tandis que les seconds les voulaient entièrement libres.

Il trace ensuite l'histoire des circonstances qui ont fait deux partis ennemis du grand parti libéral avancé, et en rejette toute la faute sur les radicaux, et principalement sur MM. Zorrilla, Marcos et ce qu'il appelle l'état-major du parti.

Passant ensuite à la coalition des radicaux avec les républicains et les carlistes, il accuse les trois partis d'impuissance, puis, malgré leurs efforts, ils ont été vaincus dans les élections dernières. Néanmoins, le gouvernement a laissé tout le monde voter en liberté.

Les radicaux accusent M. Sagasta de retrograde, poursuit l'orateur. En 1823, Argüelles ne fut-il pas qualifié de tel par Alcalá Galiano, devenu depuis un des plus ardents soutiens du parti modéré. Eh bien! Argüelles mourut au pied du drapeau de la liberté, et M. Sagasta suivra son exemple.

Abordant la question de Rome, M. Mansi s'oppose au projet de M. Becerra, qui voudrait l'église libre dans l'Etat libre et la rupture de toute relation avec la Cour Pontificale.

Il s'efforce ensuite de prouver que, sans la tutelle de l'Etat, le clergé ne tarderait pas à tomber complètement sous le pouvoir des papes.

Pour ce qui concerne le jury, l'orateur est d'accord avec l'opposition. Le gouvernement s'en occupe très activement; mais toutes les réformes ne peuvent se faire d'un coup. Il est certain que le cabinet veut les faire. Le code criminel sera modifié et peut-être la peine de mort abolie; cependant l'orateur est d'avis que cette mesure doit être ajournée à une époque éloignée, vu le manque d'éducation des masses « quelques cantons suisses avaient aboli la peine de mort, et ils se sont vus orés de la rétablir. Plût à Dieu que l'état de notre peuple nous permit d'abolir cette peine, mais hélas! nous nous trouvons dans cet état qu'on décrit Plaute:

Oderunt pecare boni virtutis amore.

Oderunt peccare mali formidine pensi.

Après avoir repoussé l'intention qu'on prête au gouvernement de vouloir attenter à la Constitution, l'orateur fait un appel à la concorde, et supplie les radicaux de faire de nouveau cause commune avec les progressistes qui, à l'exemple de Mendizabal, veulent allier l'ordre à la liberté.

M. le ministre des Travaux publics prend la parole pour assurer que lui et ses collègues veulent conserver toutes les conquêtes de la révolution, mais aussi qu'ils ne veulent point pour le moment aller au delà, de peur de tout perdre; la prudence exige qu'on procède avec lenteur dans les réformes, etc.

L'amendement de M. Becerra est repoussé.

On appelle la discussion sur la totalité du message.

M. Collantes demande la parole contre.

L'orateur s'efforce de prouver que la révolution a été stérile.

Il rappelle qu'au temps de la reine Isabelle, les libéraux lui reprochaient de changer de ministère tous les quinze jours; puis il établit une comparaison entre ce qui se passait alors, et ce qui se passe aujourd'hui. Il accuse les gouvernements libéraux d'avoir toujours conquis le pouvoir par les conspirations, et le cabinet d'inconscience touchant le droit d'association et de réunion, qu'il n'avait point pratiqué d'une manière impartiale.

Pour être logiques, messieurs du progrès, s'écrie l'orateur, vous devez à tout temps gouverner avec les droits individuels, car ce serait par trop comode de fouler aux pieds la légalité et d'adopter le système du parti modéré lorsque l'exigent les circonstances. Pour gouverner de cette manière, ce ne sont pas les progressistes

béral avancé, et en rejette toute la faute sur les radicaux, et principalement sur MM. Zorrilla, Marcos et ce qu'il appelle l'état-major du parti.

Passant ensuite à la coalition des radicaux avec les républicains et les carlistes, il accuse les trois partis d'impuissance, puis, malgré leurs efforts, ils ont été vaincus dans les élections dernières. Néanmoins, le gouvernement a laissé tout le monde voter en liberté.

Les radicaux accusent M. Sagasta de retrograde, poursuit l'orateur. En 1823, Argüelles ne fut-il pas qualifié de tel par Alcalá Galiano, devenu depuis un des plus ardents soutiens du parti modéré. Eh bien! Argüelles mourut au pied du drapeau de la liberté, et M. Sagasta suivra son exemple.

Abordant la question de Rome, M. Mansi s'oppose au projet de M. Becerra, qui voudrait l'église libre dans l'Etat libre et la rupture de toute relation avec la Cour Pontificale.

Il s'efforce ensuite de prouver que, sans la tutelle de l'Etat, le clergé ne tarderait pas à tomber complètement sous le pouvoir des papes.

Pour ce qui concerne le jury, l'orateur est d'accord avec l'opposition. Le gouvernement s'en occupe très activement; mais toutes les réformes ne peuvent se faire d'un coup. Il est certain que le cabinet veut les faire. Le code criminel sera modifié et peut-être la peine de mort abolie; cependant l'orateur est d'avis que cette mesure doit être ajournée à une époque éloignée, vu le manque d'éducation des masses « quelques cantons suisses avaient aboli la peine de mort, et ils se sont vus orés de la rétablir. Plût à Dieu que l'état de notre peuple nous permit d'abolir cette peine, mais hélas! nous nous trouvons dans cet état qu'on décrit Plaute:

Oderunt pecare boni virtutis amore.

Oderunt peccare mali formidine pensi.

Après avoir repoussé l'intention qu'on prête au gouvernement de vouloir attenter à la Constitution, l'orateur fait un appel à la concorde, et supplie les radicaux de faire de nouveau cause commune avec les progressistes qui, à l'exemple de Mendizabal, veulent allier l'ordre à la liberté.

M. le ministre des Travaux publics prend la parole pour assurer que lui et ses collègues veulent conserver toutes les conquêtes de la révolution, mais aussi qu'ils ne veulent point pour le moment aller au delà, de peur de tout perdre; la prudence exige qu'on procède avec lenteur dans les réformes, etc.

L'amendement de M. Becerra est repoussé.

On appelle la discussion sur la totalité du message.

M. Collantes demande la parole contre.

L'orateur s'efforce de prouver que la révolution a été stérile.

Il rappelle qu'au temps de la reine Isabelle, les libéraux lui reprochaient de changer de ministère tous les quinze jours; puis il établit une comparaison entre ce qui se passait alors, et ce qui se passe aujourd'hui. Il accuse les gouvernements libéraux d'avoir toujours conquis le pouvoir par les conspirations, et le cabinet d'inconscience touchant le droit d'association et de réunion, qu'il n'avait point pratiqué d'une manière impartiale.

Pour être logiques, messieurs du progrès, s'écrie l'orateur, vous devez à tout temps gouverner avec les droits individuels, car ce serait par trop comode de fouler aux pieds la légalité et d'adopter le système du parti modéré lorsque l'exigent les circonstances. Pour gouverner de cette manière, ce ne sont pas les progressistes

qui ont fait deux partis ennemis du grand parti libéral avancé, et en rejette toute la faute sur les radicaux, et principalement sur MM. Zorrilla, Marcos et ce qu'il appelle l'état-major du parti.

Passant ensuite à la coalition des radicaux avec les républicains et les carlistes, il accuse les trois partis d'impuissance, puis, malgré leurs efforts, ils ont été vaincus dans les élections dernières. Néanmoins, le gouvernement a laissé tout le monde voter en liberté.

Les radicaux accusent M. Sagasta de retrograde, poursuit l'orateur. En 1823, Argüelles ne fut-il pas qualifié de tel par Alcalá Galiano, devenu depuis un des plus ardents soutiens du parti modéré. Eh bien! Argüelles mourut au pied du drapeau de la liberté, et M. Sagasta suivra son exemple.

Abordant la question de Rome, M. Mansi s'oppose au projet de M. Becerra, qui voudrait l'église libre dans l'Etat libre et la rupture de toute relation avec la Cour Pontificale.

Il s'efforce ensuite de prouver que, sans la tutelle de l'Etat, le clergé ne tarderait pas à tomber complètement sous le pouvoir des papes.

Pour ce qui concerne le jury, l'orateur est d'accord avec l'opposition. Le gouvernement s'en occupe très activement; mais toutes les réformes ne peuvent se faire d'un coup. Il est certain que le cabinet veut les faire. Le code criminel sera modifié et peut-être la peine de mort abolie; cependant l'orateur est d'avis que cette mesure doit être ajournée à une époque éloignée, vu le manque d'éducation des masses « quelques cantons suisses avaient aboli la peine de mort, et ils se sont vus orés de la rétablir. Plût à Dieu que l'état de notre peuple nous permit d'abolir cette peine, mais hélas! nous nous trouvons dans cet état qu'on décrit Plaute:

Oderunt pecare boni virtutis amore.

Oderunt peccare mali formidine pensi.

Après avoir repoussé l'intention qu'on prête au gouvernement de vouloir attenter à la Constitution, l'orateur fait un appel à la concorde, et supplie les radicaux de faire de nouveau cause commune avec les progressistes qui, à l'exemple de Mendizabal, veulent allier l'ordre à la liberté.

M. le ministre des Travaux publics prend la parole pour assurer que lui et ses collègues veulent conserver toutes les conquêtes de la révolution, mais aussi qu'ils ne veulent point pour le moment aller au delà, de peur de tout perdre; la prudence exige qu'on procède avec lenteur dans les réformes, etc.

L'amendement de M. Becerra est repoussé.

On appelle la discussion sur la totalité du message.

M. Collantes demande la parole contre.

L'orateur s'efforce de prouver que la révolution a été stérile.

Il rappelle qu'au temps de la reine Isabelle, les libéraux lui reprochaient de changer de ministère tous les quinze jours; puis il établit une comparaison entre ce qui se passait alors, et ce qui se passe aujourd'hui. Il accuse les gouvernements libéraux d'avoir toujours conquis le pouvoir par les conspirations, et le cabinet d'inconscience touchant le droit d'association et de réunion, qu'il n'avait point pratiqué d'une manière impartiale.

Pour être logiques, messieurs du progrès, s'écrie l'orateur, vous devez à tout temps gouverner avec les droits individuels, car ce serait par trop comode de fouler aux pieds la légalité et d'adopter le système du parti modéré lorsque l'exigent les circonstances. Pour gouverner de cette manière, ce ne sont pas les progressistes

qui ont fait deux partis ennemis du grand parti libéral avancé, et en rejette toute la faute sur les radicaux, et principalement sur MM. Zorrilla, Marcos et ce qu'il appelle l'état-major du parti.

Passant ensuite à la coalition des radicaux avec les républicains et les carlistes, il accuse les trois partis d'impuissance, puis, malgré leurs efforts, ils ont été vaincus dans les élections dernières. Néanmoins, le gouvernement a laissé tout le monde voter en liberté.

Les radicaux accusent M. Sagasta de retrograde, poursuit l'orateur. En 1823, Argüelles ne fut-il pas qualifié de tel par Alcalá Galiano, devenu depuis un des plus ardents soutiens du parti modéré. Eh bien! Argüelles mourut au pied du drapeau de la liberté, et M. Sagasta suivra son exemple.

Abordant la question de Rome, M. Mansi s'oppose au projet de M. Becerra, qui voudrait l'église libre dans l'Etat libre et la rupture de toute relation avec la Cour Pontificale.

Il s'efforce ensuite de prouver que, sans la tutelle de l'Etat, le clergé ne tarderait pas à tomber complètement sous le pouvoir des papes.

Pour ce qui concerne le jury, l'orateur est d'accord avec l'opposition. Le gouvernement s'en occupe très activement; mais toutes les réformes ne peuvent se faire d'un coup. Il est certain que le cabinet veut les faire. Le code criminel sera modifié et peut-être la peine de mort abolie; cependant l'orateur est d'avis que cette mesure doit être ajournée à une époque éloignée, vu le manque d'éducation des masses « quelques cantons suisses avaient aboli la peine de mort, et ils se sont vus orés de la rétablir. Plût à Dieu que l'état de notre peuple nous permit d'abolir cette peine, mais hélas! nous nous trouvons dans cet état qu'on décrit Plaute:

Oderunt pecare boni virtutis amore.

Oderunt peccare mali formidine pensi.

Après avoir repoussé l'intention qu'on prête au gouvernement de vouloir attenter à la Constitution, l'orateur fait un appel à la concorde, et supplie les radicaux de faire de nouveau cause commune avec les progressistes qui, à l'exemple de Mendizabal, veulent allier l'ordre à la liberté.

M. le ministre des Travaux publics prend la parole pour assurer que lui et ses collègues veulent conserver toutes les conquêtes de la révolution, mais aussi qu'ils ne veulent point pour le moment aller au delà, de peur de tout perdre; la prudence exige qu'on procède avec lenteur dans les réformes, etc.

L'amendement de M. Becerra est repoussé.

On appelle la discussion sur la totalité du message.

M. Collantes demande la parole contre.

L'orateur s'efforce de prouver que la révolution a été stérile.

Il rappelle qu'au temps de la reine Isabelle, les libéraux lui reprochaient de changer de ministère tous les quinze jours; puis il établit une comparaison entre ce qui se passait alors, et ce qui se passe aujourd'hui. Il accuse les gouvernements libéraux d'avoir toujours conquis le pouvoir par les conspirations, et le cabinet d'inconscience touchant le droit d'association et de réunion, qu'il n'avait point pratiqué d'une manière impartiale.

Pour être logiques, messieurs du progrès, s'écrie l'orateur, vous devez à tout temps gouverner avec les droits individuels, car ce serait par trop comode de fouler aux pieds la légalité et d'adopter le système du parti modéré lorsque l'exigent les circonstances. Pour gouverner de cette manière, ce ne sont pas les progressistes

qui l'ont fait appeler au pouvoir, mais nous, les modérés.

M. Gullon, de la majorité, s'efforce de défendre la révolution des accusations de M. Collantes. Il attribue à la réaction, et surtout au carlisme, la stagnation actuelle.

Quant aux changements si nombreux de ministères, il les avoue, mais il dit que tous ces changements ont eu une cause avouable, tandis que, sous la reine déchuë, il suffisait quelquefois d'un rigodon pour faire tomber un cabinet.

Il réfute les assertions du préopinant sur la liberté des cultes, le droit d'association, la décentralisation, dont il fait hommage à la révolution de septembre.

Puis il rappelle les violences des modérés contre la presse et les libéraux, et montre les plus illustres écrivains d'Espagne soumis à la férule d'un censeur impérial.

Il fait ensuite le tableau de la liberté dont jouit le pays. On voit partout des clubs, des associations, des casinos. Il termine par ces paroles: Si la révolution n'était pas faite, il faudrait la faire ce soir même.

La séance est levée à 6 heures.

INSURRECTION - CARLISTE.

PARTIE OFFICIELLE.

Provinces Basques et Navarre.—Le gouverneur militaire de Pampelune annonce en date d'hier que le général en chef avec le quartier général et la brigade Palacios s'étaient dirigés, à Biurrun pour y passer la nuit. La brigade Primo de la Rivera était à Beunza, celle de Ceruti toujours à Mendigorria; le général Moriones a Lumbiers avec sa colonne; une autre colonne marchait par Sangüeso à Yessa où la faction venait de passer.

Le gouverneur militaire de Guipúzcoa annonce que cette province est en parfaite tranquillité et que quelques ca listes viennent faire leur soumission.

La faction de Velasco et Cobillas, la seule qui existe à Alava à pénétrer en Biscaye par la Vallée de Gorteyuelas, de là elle est retournée à Alava sur Arcinega. La brigade Serrano est partie de la Biscaye en coopération avec celle de Zorrilla et les autres forces de la province, pour donner la chasse à cette bande.

Catalagne.—Le capitaine général annonce que les factions de la province de Tarragone, s'étant réunies sous les ordres du général Sanz, attendent nos troupes dans une position avantageuse près de Montmel. Attaqués par les colonnes du colonel Cavila et du lieutenant colonel Magé, les carlistes furent chassés de leurs positions après un combat de trois heures. L'on a trouvé 15 morts sur le champ de bataille, on a blessé à l'ennemi beaucoup de monde, et de notre côté, nous n'avons eu qu'un officier de tué et 5 soldats blessés.

Vieille Castille.—Le capitaine de la garde civile a battu, dans la province de Valencia, la faction commandée par François Hierro, et l'a dispersée complètement.

Burgos.—Le capitaine général fait savoir qu'il n'y a rien de nouveau dans la province et que 20 individus ont sollicité l'indulto.

Audaluste.—Le capitaine général annonce qu'après la poursuite donnée par le *somaten* à la bande des environs de Jé ez on n'en avait plus entendu parler.

La tranquillité est complète dans le reste de la Péninsule.

—Certainement; elle est venue ici tout affligée me demander sa grâce...

—Sire, pensez-vous bien à ce que vous dites? Elle est venue ici solliciter le pardon de Camoëns?

—Est-ce mal, comte?

—Sire, il lui en coûtera la vie!

—Tais-toi, tais-toi... mais qu'as-tu donc à voir avec elle?

—Je suis son oncle et son tuteur.

—Son

PARTIE NON OFFICIELLE.

EXTÉRIEUR.

TELEGRAMMES.

A trois heures de l'après-midi, dit *L'Indépendance de Barcelonne*, un train extraordinaire arriva de Saragosse, amenant 4 compagnies de ligne et 150 carlistes faits prisonniers à Oroquieta. Nous les vîmes passer en direction de la Rambla. Ils étaient attachés, pauvrement vêtus, et la plupart âgés de 25 ans au plus. On les conduisit au fort des Atarazanas où, après leur avoir fait manger la soupe, on les embarqua sur le *Léopoldo*. On dit que ce vapeur est chargé de conduire les prisonniers à l'île de Mayorque, cependant on n'en est pas certain.

Les 4 compagnies qui avaient servi d'escorte sont reparties à 6 heures du soir pour Saragosse.

Le 3 au soir, pénétra à Viladran une bande carliste d'environ 60 hommes mal armés, qui restèrent dans le bourg jusqu'à la nuit tombante. A neuf heures, les factieux prirent la route de Saint-Martial, puis revinrent le lendemain. Après avoir crié plusieurs fois : « Vive Charles VII ! Vive la religion ! », ils s'éloignèrent de nouveau à travers les broussailles et les sentiers perdus, sans suivre aucune direction fixe.

La lettre suivante, que publie *El Pensamiento Español*, offre le plus grand intérêt :

« M. le Directeur du *Pensamiento Español*, j'ai lu dans le journal dont vous êtes le directeur, le discours prononcé par M. le duc de la Torre hier, au Congrès, et il m'est impossible de ne point rectifier le paragraphe qui se rapporte à moi :

Il est certain que M. le duc m'applique les termes contenus dans son discours ; mais il commet une erreur (bien naturelle chez un homme accablé de travaux) lorsqu'il m'attribue une réponse qui ne fut ni ne pouvait être la mienne. Je ne promis point à M. le duc, de faire la démarche qu'il me conseillait ; au contraire, je lui manifestai que je ne pouvais me charger d'une commission pareille, et la preuve, c'est que je ne communiquai rien ni à mon frère, ni à aucun membre de la Junta.

M. le duc (bien qu'il ait passé sous silence cette circonstance dans son discours) me demanda aussi mon avis sur l'insurrection basque. Je répondis que si les insurgés évitaient les rencontres sérieuses, j'étais persuadé que l'on n'en finirait pas de longtemps avec eux.

C'est encore mon opinion, quoi qu'en disent des personnes qui, sans connaître le pays, pensent différemment.

Ma conversation avec M. le duc fut connue à Elorrio, puisque, je la racontai à mes amis.

C'est par quelqu'un d'entre eux, que j'apprit la Députation de la Guère lorsque, d'accord avec quelques chefs de bataillons et désireux d'éviter, avec l'effusion du sang, la ruine du pays, on avait déjà rédigé quelques articles du projet de reddition. La Députation, profitant de cette nouvelle, me pria, par l'intermédiaire d'un commissionnaire d'avoir une entrevue avec le général en chef. Lorsque je me présentai à lui, à Mondragon, je me gardai bien de lui avouer au nom de qui je venais.

Qu'il constate donc que, lorsque je me présentai au duc, c'était parce que j'en avais été chargé par la Députation, et non de ma propre initiative, quoique M. le duc l'ignorât.

Il me reste encore à faire une déclaration : j'ai rempli ma mission avec conscience ; je me suis efforcé de rendre la paix à mon cher pays ; mais je reconnais m'être trompé. Les libéraux de Biscaïe maudissent l'arrangement pris par la Députation de la guerre, et les carlistes, mes amis, le trouvent fort mauvais. Que les uns et les autres me pardonnent la part secondaire que j'ai prise dans cette négociation. Je promets de ne plus me mêler de pareilles affaires.

Agréé, M. le directeur, etc. — José Nieto de Urquiza.

Une personne récemment arrivée de Londres assure, dit le *Popular*, que non-seulement le général Cabrera n'a pas l'intention de venir guerroyer en Espagne, mais que, le voulait-il, le mauvais état de sa santé s'y opposerait. Le général est si faible, dit-on, qu'il ne peut sortir qu'en voiture ; et que, pour descendre son escalier, il est obligé de s'appuyer sur deux hommes.

— Il y a remède à tout...

— Que V. M. m'autorise à conduire sur-le-champ ma nièce au monastère royal d'Odivelles, et il ne sera plus question de rien.

— Conté, cette détermination me paraît un peu dure... pauvre petite !

— V. M. peut choisir...

— Tu as un esprit infernal, s'écria don Juan irrité. Vive Dieu ! nous ne supporterons pas cela. Nous céderons aujourd'hui, parce que nous croyons bien agir en arrachant ta nièce de tes griffes ; mais, à l'avenir, nous saurons faire notre volonté.

Tandis que le roi parlait avec l'arrogance d'un enfant qui, vainc par un homme, prétend excuser sa faiblesse, le comte écrivait l'autorisation que devait signer le Roi.

Une fois la signature apposée, il sortit du cabinet, se dirigea vers l'habitation de sa nièce, et, sans lui donner d'explications, la fit conduire au monastère d'Odivelles.

CHAPITRE VIII.

ENCORE LE MARIAGE DE L'INANTE DOÑA MARIA. Au moment où Louise Siga entra dans sa chambre, tenant à la main la grâce de Louis de Camoëns, on lui transmit l'ordre de passer dans le cabinet de l'infante doña Maria.

Elle la trouva pâle et abattue. Le ton de sa voix, bien différent de celui qu'elle avait employé la veille pour congédier la toledane, avait quelque chose d'humble et de douloureux.

Elle lui fit signe de s'asseoir et appuya sa tête sur sa main, comme si elle voulait réfléchir à une chose qu'elle craignait de dire. Deux fois ses lèvres s'ouvrirent pour articuler un mot, et deux fois elles restèrent immobiles ; elle fit, enfin, un effort.

— La personne que j'ai dénoncée est morte, n'est-ce pas, dit-elle.

Versailles 6 du soir. — ASSEMBLÉE NATIONALE. — La discussion continue sur le projet de loi relatif au recrutement. Le débat s'est établi sur la durée du service militaire. Le général Trochu soutient qu'il doit être de trois ans dans l'armée active. Il expose un système long et compliqué qui, d'après lui, donnera un plus grand nombre de meilleurs soldats. Il espère par l'armée moraliser et instruire les citoyens. D'après ce système, l'on aurait 432.000 hommes en activité et 658.000 en réserve. La discussion continue.

Anvers 6. — A la Bourse on a coté : Le 3 0/0 espagnol à 29 1/8.

Le portugais à 41 1/4.

Amsterdam. — Fermeture de la Bourse : Le 3 0/0 espagnol à 30 1/4.

Le portugais à 41,65.

Berlin 6 (après midi). — La nouvelle donnée par quelques journaux que le prince de Bismarck a manifesté son intention de conserver la place de Belfort après le paiement de l'indemnité de guerre, est dénuée de fondement.

Rome 5. — Le journal *Le Catholique* accuse la Turquie d'avoir violé le traité de Paris de 1856, et d'avoir manqué à ses dernières promesses, faites à Mons. Franchi, envoyé extraordinaire du Pap à Constantinople.

Londres 6 (au soir). — Glaston et Lord Granville ont fait la déclaration suivante aux Chambres :

« Nous sommes autorisés à déclarer que le gouvernement américain a consenti à considérer la conclusion du traité supplémentaire comme la solution définitive des réclamations des pertes indirectes. (Grands applaudissements.) »

Lord Russell retire sa proposition.

Paris, 4 Juin.

Le *Journal officiel* contient ce matin la promulgation de diverses lois portant ouverture de crédits à divers ministères. Les bureaux de la Chambre ont terminé hier les commissaires pour l'examen du budget de 1873. La discussion a été fort vive dans certains bureaux où le projet d'impôt sur les matières premières a été très ardemment attaqué. Quand à la séance publique, elle a été consacrée à la discussion de l'article 37, l'un des plus importants de la loi militaire, puisqu'il fixe la durée du service. La continuation du débat sur cet article aura lieu aujourd'hui.

Une dépêche d'Alger nous informe que M. le vice-amiral de Gueydon vient de rentrer à la résidence de Mustapha, de retour de la tournée qu'il vient de faire dans les provinces. Le gouverneur général se montre très satisfait de son voyage. Il fera bien cependant de surveiller avec soin les agissements de l'administration en ce qui concerne l'émigration algérienne et l'installation de nos compatriotes sur le sol algérien. Ces agissements sont tels qu'ils aggravent la fâcheuse situation des émigrants pour lesquels l'Algérie devrait être cependant une seconde patrie.

Les feuilles prussiennes et les autres feuilles de l'empire continuent à s'occuper de la visite du prince royal d'Italie à la cour de Berlin. Elles se font presque toutes les interprètes des sympathies de l'Allemagne pour l'Italie, dont les intérêts sont, d'après elles, les mêmes que ceux du nouvel empire allemand. Elles voient presque toutes, dans le voyage du prince Humbert à Berlin, le signe certain d'un rapprochement sérieux entre

— Madame, s'écria Louise plus qu'étonnée, que dit V. A. ?

— Oui, j'ai fini par le dénoncer, Louise.

Cette nuit, j'ai écrit à l'inspecteur ; ce matin, j'ai envoyé la lettre... j'étais inquiète sans savoir pourquoi ; je sentais comme un remords... je descendis au jardin pour respirer l'air frais, et... Vierge Sainte ! le sol était taché de sang... J'appelle les gardes... j'interroge... C'était le sang d'un noble gentilhomme, assassiné derrière la grille.

— Mais ce gentilhomme ?

— Don Mariano Enriquez ?

— Mon Dieu !

— Hélas ! à cette affreuse nouvelle, la raison égarée, j'ai couru m'enfermer dans ce cabinet, où je suis restée comme folle jusqu'au moment où je me suis décidée à t'appeler. Il faut, Louise, venger ce malheureux. Il faut demander au roi le châtiment de l'assassin. Moi qui ai eu le courage de dénoncer un bon gentilhomme, moi qui, par un exigeant scrupule de conscience, l'ai exposé à être brûlé vif, je ne dois pas avoir de pitié contre son assassin. Je veux qu'on le châtie, je veux que ta aïeule toi-même demande justice au roi : justice pour un compatriote, pour un espagnol !

— Madame, répondit Louise d'une voix sombre, ce qu'ordonne V. A. est impossible à obtenir ; je ne peux demander ce châtiment...

— Louise !

— Parce que l'agresseur est Louis de Camoëns et que je viens de demander sa grâce.

— Et c'est toi, femme cruelle, toi qui dis aimer l'espagnol ? demanda l'infante, en jetant sur sa maîtresse un regard de surprise et d'indignation.

— Moi, madame, moi qui l'aime.

— Oui, continua doña Maria avec un amer sourire, l'amour de la femme philosophe, de la savante... Il est blessé, mourant, et tu cours aux pieds du roi demander la grâce de son assassin, parce que son assassin est un poète. Misérable

l'Allemagne et l'Italie, cimenté par une haine commune contre le parti ultramontain et contre la France.

Laissons les s'entendre, et préparons l'avenir.

A propos du traité complémentaire avec les États-Unis, le *Times* voudrait que les parties contractantes consentissent à ajourner la solution de la difficulté pendante. Ne serait-il pas désirable que les négociations ne fussent reprises qu'après l'élection présidentielle ? Malheureusement, l'affaire de l'*Alabama* est entrée dans le domaine de la politique locale. Le *Times* espère que le congrès va prolonger de plusieurs semaines sa session, et que la discussion n'étant point circonscrite, amènera une solution définitive et satisfaisante.

A l'heure présente, dit le *Daily-News* du 3 juin, il faut plus que jamais que les hommes d'État anglais et américains évitent, avec le plus grand soin, tout ce qui pourrait blesser les susceptibilités nationales.

N'est-il pas ridicule d'engager une lutte à propos de la présentation de demandes d'indemnité pour dommages indirects ? La dispute ne peut être qu'une dispute éphémère, et elle n'a pris une importance relative qu'en suite de l'influence de deux ou trois hommes publics à Washington et de la complication électorale.

Un nombre considérable d'américains suivent le gouvernement sans examiner le caractère vrai de la question. Les esprits éclairés n'ont jamais vu dans les réclamations pour dommages indirects qu'une bêtise. Nous serions heureux d'apprendre, ajoute le *Daily-News*, que les deux gouvernements sont enfin arrivés à une entente. Si notre espoir est trompé, nous accepterons ce désappointement passager parce que nous sommes persuadés que bientôt, après l'élection de Novembre, la nouvelle administration reprendra la question, dégagee alors des réclamations d'indemnité pour dommages indirects.

ASSEMBLÉE NATIONALE DE VERSAILLES

Séance du 4 Juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GREVY.

A trois heures un quart, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Th. Roussel explique qu'il était absent lorsqu'un de ses amendements est venu en discussion. Cette absence ne veut pas dire qu'il renonce à ces amendements. Il se réserve seulement de les soutenir à la 3e délibération.

L'ordre du jour appelle la délibération unique d'un projet de loi tendant à ouvrir au budget du ministère des Travaux publics de l'exercice 1872, des crédits montant à 17.730.000 fr. et à annuler, sur le budget de 1871, des crédits montant à 17.660.000 fr.

On procède au scrutin réglementaire sur ce projet de loi.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 623 votants.

M. de Larcy, ministre des Travaux publics, demande l'urgence pour un projet de loi relatif à un chemin de fer partant de Montluçon.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au recrutement.

La commission a fait quelques modifications à l'art. 19.

M. Lepère demande que la discussion soit ajournée jusqu'à ce que le texte modifié soit distribué.

Voici l'art. 19 modifié :

« Sont à titre conditionnel, dispensés du service militaire :

1. Les membres de l'instruction publique, les élèves d'école normale supérieure de Paris, dont l'engagement de se vouer pendant dix ans à la carrière de l'enseignement aura été accepté

par le conseil supérieur de l'instruction publique avant le tirage au sort, et s'ils réalisent cet engagement ;

2. Les professeurs des institutions nationales des sourds-muets aux mêmes conditions que les membres de l'instruction publique ;

3. Les élèves de l'école dite des Jeunes de langues et les élèves pensionnaires de l'école des Chartres, à condition de passer dix ans dans lesdites écoles que dans un service public ;

4. Les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique, et qui, avant le tirage au sort, auront pris devant le recteur de l'Académie l'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement, et s'ils réalisent cet engagement ;

5. Les jeunes gens qui, sans être compris dans les paragraphes précédents se trouvent dans les cas prévus par l'article 79 de la loi du 15 Mars 1850 et par l'article 18 de la loi du 10 Avril 1867, et ont avant l'époque fixée pour le tirage contracté devant le recteur le même engagement et aux mêmes conditions ;

6. Les élèves ecclésiastiques désignées à cet effet par les archevêques et les évêques, et les jeunes gens autorisés à continuer leur études pour se vouer au ministère dans les cultes salariés par l'État, sous la condition qu'ils seront assujettis au service militaire pendant quatre ans dans l'armée active et ensuite dans la réserve, selon la classe à laquelle ils appartiennent, s'ils cessent leurs études en vue desquelles ils auront été dispensés, ou si à vingt-six ans les premiers ne sont pas entrés dans les ordres majeurs et les seconds n'ont pas reçu la consécration.

On passe à l'article 37.

TITRE III. — Du service militaire.

Art. 37. — Tout français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie :

1. De l'armée active pendant cinq ans ;

2. De la réserve de l'armée active pendant quatre ans ;

3. De l'armée territoriale pendant cinq ans ;

4. De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans.

1. L'armée active est composée, indépendamment des hommes qui ne se recrutent pas par les appels, de tous les jeunes gens déclarés propres à des services de l'armée et compris dans les cinq dernières classes appelées.

2. La réserve de l'armée active est composée de tous les hommes également déclarés propres à des services de l'armée et compris dans les quatre classes appelées immédiatement avant celles qui forment l'armée active.

3. L'armée territoriale est composée de tous les hommes qui ont accompli le temps de service prescrit pour l'armée active et la réserve de l'armée active.

4. La réserve de l'armée territoriale est composée des hommes qui ont accompli le temps de service pour cette armée.

5. L'armée territoriale et la deuxième réserve sont formées, par régions déterminées, par un règlement d'administration publique ; elles comprennent pour chaque région les hommes ci-dessus désignés aux paragraphes 3 et 4, et qui sont domiciliés dans la région.

Plusieurs amendements sont présentés. Le premier est de M. Farcy. La parole est donnée à l'auteur de cet amendement ainsi conçu :

L'article 37 serait remplacé par celui-ci :

« Le registre matricule mentionné à l'art. 36 devra indiquer la profession ou les aptitudes de chaque citoyen.

Tout français qui n'est pas déclaré impropre au service militaire fait partie de l'armée active pendant deux ans, de la réserve pendant trois ans, de la garde nationale mobile pendant cinq ans, de l'armée territoriale pendant cinq ans, des vétérans pendant cinq ans.

Les cavaliers de profession ou hommes habités aux chevaux seront choisis de préférence pour être incorporés dans la cavalerie, le train des équipages et l'artillerie montée.

Les ouvriers de toutes professions seront répartis dans le génie, les corps d'administration et l'armée (une partie sera réservée pour le contingent de la marine).

M. Farcy : Le projet de loi sur le recrutement

à mentir. Combien est préférable le bûcher du Saint-Office ! Au moins la victime peut y dire la vérité en mourant ; moi, je dois vivre le mensonge aux lèvres !

— Qui sait, ma sœur, si vous n'aimerez pas don Philippe ?

— Jamais. J'ai vu son portrait, son profil m'effraie.

— Est-ce possible ?

— Il y a quelque chose de sinistre dans le regard de mon cousin. Son image m'épouvante ; quel sera l'effet produit par l'original ?

— J'espère, doña Maria, que votre prévention se dissipera quand vous le connaîtrez.

— Moi, don Henri, j'espère de la protection de Dieu que l'heure où je devrais le connaître n'arrivera point.

— Oseriez-vous refuser ?

— Je ne refuse rien ; je serai docile, comme toujours ; mais vous verrez que mon mariage sera rompu.

— Acceptant aujourd'hui, vous partez demain. Vous avez grande confiance dans mon information.

— Vous craignez beaucoup votre bonheur.

— Mon bonheur est dans ma liberté.

— Quel dommage qu'on ne vous saluât pas reine !

— Couronne de martyre !

— Couronne de gloire !

— Vous êtes ambitieux, mon frère ?

— Une sorcière m'a prédit un jour que je serais roi, ma sœur, et j'ai fait brûler la sorcière.

— Parce que sa prédiction ne s'était pas accomplie ?

— Parce qu'elle ne s'accomplirait pas.

— Alors, pourquoi voulez-vous que je sois reine, puisque vous craignez d'être roi ?

— Parce que vous seriez une bonne reine en Espagne.

de l'armée touche aux intérêts les plus considérables, à la liberté individuelle, au suffrage universel et à la fortune publique. Vous voudrez donc, je l'espère, accueillir les courtes observations que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

D'abord la population prenait part toute entière à l'armée, nous aurons une population plus instruite, nous devons donc diminuer le temps de service. Deux maréchaux de France en 1828 pensaient que deux ans de service effectif devaient suffire. Nous ne devons pas froisser les populations en leur demandant plus de temps que celui qui leur en avait fallu.

Il faut éviter de faire des machines des hommes auxquels on demanderait le dévouement, le sacrifice le plus complet. Il ne doit y avoir aucun privilège pour l'armée à titre qu'elle devra être employée véritablement à des travaux d'armée active, à des travaux de guerre, à des travaux de campagne.

On devra faire fonctionner tous les services comme en véritable campagne. Au lieu de faire la petite guerre, il vaudrait mieux habituer les soldats à agir comme s'ils étaient en guerre ; on mettrait ainsi deux départements en état de guerre, et les généraux de chaque département feraient l'un contre l'autre un simulacre plus vrai de la véritable guerre. Il ne faudrait pas disposer les choses de manière à ce qu'il y ait en quelque sorte des privilèges dans le service, obligatoire. On ne devrait pas constituer des cadres de telle façon qu'il y ait des privilèges qui restent six mois, un an sans partir, quand les autres iront se faire tuer dès la première année. Voilà cependant ce que permet la loi dépourvue de tout artifice. (Réclamations.)

M. Benoist d'Azy : C'est toujours le même système !

Autres voix : Ne jetez pas la division dans le pays.

M. Farcy entre dans les détails de la loi. Il voudrait que les soldats fussent habités aux deux écoles d'infanterie et de cavalerie. D'après M. Farcy, il faut huit mois pour former un cavalier. (Exclamation sur quelques bancs.) C'est l'opinion d'officiers de cavalerie très compétents, et s'il faut beaucoup de temps, c'est que la loi de 1832 n'a pas été parfaitement observée et que l'on a prolongé trop longtemps les séjours dans les foyers. Après cent jours de travail et de méthode rapide de dressage on arrivait à un excellent résultat, à mettre chevaux et cavaliers dans le rang.

Plusieurs voix : L'auteur !

M. Farcy : Je ne suis pas autorisé à donner le nom de l'auteur (Bruit). Les officiers qui travaillent ne sont pas tellement récompensés que je croie pouvoir donner leurs noms. (Exclamations.)

D'ailleurs, la commission elle-même constate, à la page 73 de son rapport, que l'on peut arriver plus promptement à faire de bons soldats, d'excellents cavaliers.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat : La commission n'a pas parlé d'une manière absolue et elle a déclaré qu'il fallait une transition entre le système ancien et le système nouveau.

M. Farcy : L'ancien système constituait plutôt une armée préformée qu'une armée permanente. (Réclamations.)

D'après M. Farcy on aura facilement des sous-officiers en leur accordant de légers avantages.

— Du reste, l'auteur abandonne son amendement, quant à la durée du service actif à deux ans, et accepte ceux qui demandent que le service soit limité à trois ans.

M. Keller a la parole pour soutenir son amendement, qui demande que le service actif soit de trois ans.

— L'amendement de M. Keller est ainsi conçu :

« Art. 37. — Tout français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie de l'armée active pendant trois ans, de la réserve pendant sept ans, de l'armée territoriale pendant dix ans.

« Art. 40. — Tous les jeunes gens de la classe appelée, qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorporés

à la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

« Art. 41. — Les jeunes gens de la classe appelée, qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorporés

à la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

« Art. 42. — Les jeunes gens de la classe appelée, qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorporés

à la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

« Art. 43. — Les jeunes gens de la classe appelée, qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorporés

à la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

« Art. 44. — Les jeunes gens de la classe appelée, qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorporés

à la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

« Art. 45. — Les jeunes gens de la classe appelée, qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorporés

à la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

« Art. 46. — Les jeunes gens de la classe appelée, qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorporés

à la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

« Art. 47. — Les jeunes gens de la classe appelée, qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorporés

à la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

« Art. 48. — Les jeunes gens de la classe appelée, qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorpor

BIBLIOGRAPHIE. — *Demain*, pensées politiques pour la rénovation de la France, par MM. Antoine Cros et Ed. de Strada.

L'épouvantable catastrophe qui s'est abattue sur la France en pleine apparence d'épanouissement et de prospérité a déjà donné naissance à une foule d'œuvres analogues à celle dont nous voulons aujourd'hui dire quelques mots.

Tous les hommes qui aiment leur pays n'ont pu s'empêcher de méditer profondément sur les causes de nos désastres et sur les moyens de les réparer. Les uns ont appliqué surtout leurs réflexions au passé, les autres ont plutôt tourné leurs regards vers l'avenir, et cherché par quelle organisation nouvelle la France pourrait reprendre son rang parmi les nations.

MM. Cros et de Strada appartiennent à la classe de ces chercheurs qui ont conçu un plan harmonique de rénovation sociale applicable à notre malheureux pays, et qui ont tenté de faire partager à leurs concitoyens, par la voie de la presse, leurs convictions sur toutes les grandes questions politiques et sociales que comprend ce mot magique : *rénovation*.

Le plan de nos deux auteurs est-il meilleur que ceux qui ont déjà vu le jour en si grand nombre? Est-il sur tout plus pratique? Nous étoufferions certainement MM. Cros et de Strada eux-mêmes, si nous répondions par l'affirmative. Ce qu'ils ont surtout choisi comme objet de leurs réflexions, c'est l'idéal à la réalisation duquel la France doit désormais marcher avec un courage résolu. Cet idéal, ils l'ont placé très haut, il est très pur, très noble; mais à cause de cela même, il est par conséquent irréalisable, au moins dans les conditions actuelles où se trouve le pays.

Peut-on même dire que les auteurs de *Demain* aient tracé un plan de rénovation sociale? Ils ont pris le soin de nous avertir qu'aucun lien méthodique ne rattache les divers chapitres de leur livre, écrits au hasard de l'inspiration, pendant les mois de Décembre 1870 et Janvier 1871. Ce sont de simples réflexions embrassant les sujets les plus divers, et juxtaposés dans le livre selon l'ordre capricieux où elles se sont présentées à l'esprit des deux écrivains.

Il y a cependant sous ce désordre apparent quelque chose qui nous semble devoir désigner à l'attention publique le livre qui nous occupe, c'est l'inspiration générale et uniforme qui en a inspiré les divers parties, et qui y a imprimé partout la marque d'une incontestable originalité.

La grande pensée qui domine tout dans cette œuvre, c'est la nécessité pour la France de se rétrempir dans les traditions de son passé, et de se refaire, en quelque sorte, telle qu'elle a été dans les époques les plus glorieuses de sa vie historique, seul moyen pour elle de puiser de nouvelles forces pour entrer dignement dans son existence future.

« Le sentiment des traditions est pour un peuple ce que la clarté parfaite des souvenirs est pour un homme : la condition absolue de tout progrès. » Excellente définition, et qui explique l'importance exceptionnelle accordée par MM. Cros et de Strada aux traditions du passé dans leur plan de rénovation. Ils sont d'avis de rétablir l'ancienne royauté, en l'entourant d'institutions nouvelles, empreintes de l'esprit moderne. Nous ne suivons pas nos deux philosophes dans les détails compliqués de leurs projets pour la reconstitution d'une noblesse nouvelle divisée en trois classes, les *chevaliers*, les *diplomates*, les *seigneurs*. Nous dirons seulement à MM. Cros et de Strada, qu'ils nous paraissent, dans une partie de leur ouvrage, avoir un peu construit leur société à l'image de cette République des oiseaux, qui est un des produits les plus charmants de l'imagination d'Aristophane.

Nous ne sommes pas des oiseaux, mais des hommes, et nous aurions aimé à voir deux esprits aussi enjoués chercheurs et aussi épris de conceptions sérieusement originales, s'élever moins haut dans les sphères éthérées et rester un peu plus sur cette terre prosaïque, mais solide, qui est le seul terrain où l'on puisse édifier en politique comme en architecture.

Quoi qu'il en soit, il y a dans le livre de monsieur Cros et de Strada des pages fort intéressantes, des aperçus très ingénieux, des définitions très heureusement trouvées : « La fraternité, mot charmant, mais qui ne contient aucun programme social ou politique. La fraternité ne se décrète pas ».

Les auteurs de *Demain* nous affirment qu'ils n'appartiennent à aucun parti, et nous les croyons sans peine. Leur livre le prouve, et il prouve encore que ce sont des gens de bien et des penseurs courageux, car ils n'ont pas hésité à dire ce qu'ils pensent du suffrage universel : « Reconnaître, disent-ils, la souveraineté du nombre, de la majorité, déguisée sous les noms absurdes et faux d'universalité, de suffrage universel, c'est s'incliner devant ce qui est inconscient, inférieur ignorant, inepte et confus; c'est reconnaître une puissance intellectuelle au hasard, c'est supposer que la force prime le droit. On ne parle à tous moments que de la sagesse de tous, de l'intelligence de tous, de la volonté de tous. Cette sagesse, cette intelligence, cette volonté prétendue de tous, n'est que la prédominance désastreuse de ce qui est purement instinctif. »

A. MOREAU.

VARIÉTÉS

LE MUSÉE DE VALENCIA DEL CID.

SECOND ARTICLE.

Il éclaira un personnage qui est la partie la plus faible de l'œuvre comme couleur, comme dessin, nous dirions presque comme harmonie, si cette toile n'avait beaucoup souffert et si elle n'avait pas fait la part du temps qui a fait repousser outre mesure les parties vigoureuses. Cependant cette figure offre de notables défauts dans le raccourci de la cuisse et du bras. Disons, pour terminer, que les draperies sont jetées avec grâce,

traitées avec fermeté et peintes avec une finesse de touche qui ne laisse rien à désirer.

Le tableau que nous venons d'analyser date de l'époque où l'artiste était dans la plénitude de son talent, on y sent encore l'influence de la manière de Ribalta; mais il est facile de voir qu'Espinosa avait un génie qui lui était propre et qu'il était capable de se créer une originalité.

Le Musée de Valence possède de nombreux tableaux d'Espinosa dont nous citerons quelques-uns seulement pour mémoire, car ils sont tous inférieurs à la communion de la Magdeleine. Nous n'en voulons pour preuve que les trois grands toiles qui sont placées au-dessus du précédent et où certainement il faut un bien grand effort d'imagination pour reconnaître la conversion de Constantin sous le costume du 17^e siècle. Cet anachronisme est tellement ridicule qu'il efface complètement les qualités de la peinture et qu'il faut une bonne volonté à toute épreuve pour y attacher son attention.

L'artiste a été encore moins heureux dans *L'Histoire de Saint-Louis* que dans la dernière collection. Si, cependant, l'on a droit de s'étonner des défauts que présentent les trois tableaux qui la composent, on pardonne volontiers quand on pense au singulier et étrange choix de sujets que l'artiste a dû reproduire. Un de ces tableaux est divisé en deux parties, comme aujourd'hui au théâtre on divise la scène afin de représenter à la fois deux lieux distincts. Ici, c'est une rue et l'intérieur d'une maison où le saint entre, le dos ensanglanté d'une courbe en un peu vite que semble lui avoir infligée une partie des personnages qui apparaissent dans la rue. C'est pousser loin la licence en peinture, et l'effet ne peut pas beaucoup gagner à de semblables expédients; la scène, loin d'être plus dramatique, devient burlesque.

On comprend que la nécessité ait pu forcer l'artiste à se faire le traducteur d'idées ridicules, et il faut aussi considérer avec compassion l'auteur de la communion de la Magdeleine gagnant sa vie par le sacrifice de son talent.

Espinosa a commis beaucoup de ces toiles malheureuses; mais quand il a été libre du frein que lui imposaient les excès de la superstition et de l'ignorance monacale, il a su se relever et protester contre la gêne à laquelle il avait été asservi. Dans la collection des Constantins, le meilleur tableau à notre avis est celui de l'Apparition de Saint-Pierre et de Saint-Paul. L'auteur s'est souvenu de ses puissants effets de lumière, de sa touche ferme et des qualités que nous avons déjà énumérées; mais il s'arrête les traces de son talent, et l'observateur passe indifférent devant l'histoire de Saint-Louis et les autres toiles d'Espinosa au musée de Valence.

Entre toutes, cependant, citons encore une à elle que, de notre autorité privée, nous intitulerons *le miracle du pistolet*. Un cavalier passant au grès de Saint-Louis, tire un pistolet de ses fentes; il fait feu; mais l'intervention divine s'en mêle et le pistolet se change incontinent en crucifix. Il y a de bonnes qualités dans ce tableau, quoiqu'il soit loin d'avoir le premier que nous avons cité, mais c'est toujours le choix du sujet qui nuit à ces sortes de peintures. Celle-ci rappelle un vieux vitrail d'une des plus anciennes églises de Paris, représentant le Sacrifice d'Abraham. Le Patriarche se prépare à immoler son fils à l'aide d'un mousquet à roquet, et l'intervention divine est beaucoup mieux indiquée suivant nous. Un ange s'échappe d'une gloire et neutralise l'effet de la poudre comme Gulliver éteignait les incendies en Lilliput. Espinosa ne connaissait pas ce vitrail; car il eût certainement préparé cette manière de sauver le saint personnage.

La tradition rapporte que le cavalier qui fait feu, est un des ancêtres des marquis d'Albaida et que la famille a désiré acquérir le tableau afin de le soustraire à une exposition publique. Nous croyons pouvoir ajouter que cette assertion n'est pas exacte. Le noble caractère et l'illustration du membre actuel de cette famille, sont au-dessus d'une semblable puérilité.

Citons encore de Geronimo Espinosa une *Vierge du Carmen*, peinte en 1667, dans laquelle on trouve les qualités des bons tableaux de ce maître. La composition seule est fâcheuse, et la disposition symétrique des figures choque et nuit à l'effet.

Espinosa est né à Valence, où il mourut en 1680.

Il fut élève de Ribalta, dit-on, ce qui est au moins douteux, puisque celui-ci mourut en 1618.

(A suivre) H. LANDRIN.

Nous recommandons à nos lecteurs la *Revue politique, littéraire et scientifique*, dirigée par MM. Eug. Yung et Em. Algaive.

Voici le sommaire du n° 49 : La semaine politique, L'Institut royal de la Grande-Bretagne, La science de la religion, Le 4 Septembre, Questions militaires, L'école de Saint-Cyr, Bulletin des sociétés savantes, Académie des sciences morales, Société de géographie, La semaine littéraire, L'Allemagne aux Tuileries, Publications diverses.

Histoire de l'Observatoire de Paris.

Collège de France. — Médecine expérimentale.

Pathogénie des maladies qui ont régné pendant les blocs de Paris et de Metz.

Société géologique en France. — Société de biologie de Paris. — Société clinique de Paris. — Académie des sciences et de médecine de Paris.

Bibliographie scientifique.

Chronique scientifique.

On s'abonne à Paris, à la librairie Germer Baillière, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine; à Bruxelles, chez M. Mayolez, libraire, 35, rue de l'Impératrice, et chez tous les libraires.

ANNONCES

L'ESPAGNE NOUVELLE, imprimée sur quatre pages, paraît tous les jours, excepté le dimanche.

Sommaire des matières qui sont traitées simultanément ou tour à tour dans chaque numéro :

Deux bulletins politiques; l'un intérieur, l'autre extérieur.

Article de fond.

Séances du Congrès et du Sénat.

Revue de la presse espagnole et française.

Correspondances et télégrammes de Paris, Londres, New-York, Saint-Petersbourg, Berlin, Vienne, Lisbonne, Genève, Stockholm, Rome, Constantinople, etc. etc.

Bulletin commercial, industriel et financier.

Nouvelles officielles, et nouvelles diverses puisées aux meilleures sources.

Variétés.

Revue dramatique et musicale.

Bibliographie.

Hygiène.

Modes.

Communications et annonces.

Feuilletons traduits des romans espagnols en vogue.

L'ESPAGNE NOUVELLE s'est assurée la collaboration d'écrivains de talent, dont les noms et les œuvres sont à juste titre aimés du public.

Nous citerons MM. P.-L. INBERT, ZACHARIE ASTROUC, BARBEY D'AUREVILLE, LÉON CADELL, ALPHONSE DAUDET, MARIE PROTH, GONZAGUE PRIVAT, ARMAND SYLVESTRE, FRANÇOIS COPPÉE, HENRI LANDRIN, etc., etc. : toute la jeunesse sérieuse et forte.

Politique, sciences, beaux-arts, littérature, hommes et choses du jour, sont appréciés et critiqués par ces vaillants champions du journalisme parisien.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

MADRID. 1 mois, 3 pesetas.

PROVINCES ET PORTUGAL. 3 mois, 12 pesetas.

6 mois, 24 pesetas.

1 an, 48 pesetas.

COLONIES ET AMÉRIQUE. 3 mois, 20 pesetas.

6 mois, 40 pesetas.

1 an, 80 pesetas.

FRANCE ET ÉTRANGER. . 3 mois, 15 francs.

6 mois, 30 francs.

1 an, 60 francs.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat à vue sur Paris ou sur Madrid, à l'ordre de l'administrateur.

Annonces : 25 centimes de peseta ou de franc la petite ligne.

Reclames avant les annonces : 1 peseta ou 1 franc la ligne.

Reclames dans le corps du journal : 3 pesetas ou 3 francs la ligne.

Les commerçants et industriels trouveront un grand avantage pour leurs produits à faire insérer des annonces dans L'ESPAGNE NOUVELLE, à cause du tirage considérable du journal et de la spécialité de ses lecteurs.

Les annonces paraîtront dans l'édition ordinaire de Madrid, comme dans les éditions destinées aux Antilles et au Brésil, ou le journal compte déjà de nombreux abonnés.

L'ESPAGNE NOUVELLE est distribuée dans Madrid de six à huit heures du soir.

On s'abonne à Madrid : aux bureaux du journal, calle de las Hileras, num. 16.

A la librairie d'Alfonso Duran, carrera de San Gerónimo, num. 2.

A Marseille : maison Laforge, Place de la Bourse, num. 9.

GRAN FABRICA DE GUANTES Y CORBATAS Carretas 13, Madrid. — Manuel Arroyo, dueño del establecimiento, participa a su numerosa clientela las reformas que ha introducido en la fabricación de guantes y el surtido de corbatas.

FABRIQUE DE CHAPEAUX DE F. SOLIGNAC. — Elegance, économie, perfection. Calle de la Montera, Pasage de Murga.

SAVONNERIE HYGIENIQUE ET SPECIALE. — Savon de Thridace inventé par Violet. — Cet article n'est vendu que chez l'inventeur ou chez les dépositaires autorisés à cet effet. — Le savon de Thridace, soumis à l'examen des chimistes et de nos plus célèbres docteurs en chimie médica-

le, a obtenu à son inventeur les éloges les plus flatteurs; ils ont jugé que la Thridace, combinée à des préparations dépourvues de toute causticité, devait être très-recommandable pour l'usage de la toilette; sa mousse laiteuse, qui forme une lotion nutritive, conserve à l'épiderme son velouté et sa souplesse, en augmentant sa blancheur. Je suis donc autorisé à le recommander aux dames et surtout aux Mères de famille; elles devront en faire usage pour la toilette des enfants, afin de prévenir toutes les affections de la peau, surtout à chaque changement de température. Savon au muse tonkin. Importation chinoise. Ce produit ne se trouve chez Violet; il est généralement recherché pour l'extrême finesse de sa préparation: son odeur n'est point fatigante et n'irrite pas les nerfs des personnes, même les plus délicates. — Savon au jasmin d'Espagne. Il n'est aucune composition qui rappelle d'une manière aussi exacte, aussi pure, le parfum naturel des fleurs de jasmyn d'Espagne; cette spécialité a valu à son inventeur une médaille d'honneur à l'exposition des produits de l'industrie de 1849. — Savon aux amandes de pêches. produit hygiénique; Le suc des amandes de pêches, qui est la première base de sa composition, offre plus de douceur que les amandes ordinaires. Ce nouveau produit hygiénique est surtout adoucissant et dépuratif. Sa mousse légère et abondante rend à la peau tout son éclat naturel. A l'état de crème, le savon aux amandes de pêches s'emploie pour la barbe et les bains. Sa mousse persistante et fraîche évite même l'emploi des crèmes froides, dont on se sert pour éteindre le feu du rasoir. — Savon au bouquet de l'impératrice. Parfum élégant, recherché par la noblesse et la haute fashion de tous les pays. — Savon adoucissant de roses. — Savon aux sucres de roses. — Savon aux amandes amères. — Savon au Muse, l'Ambre, au Patchouli, au Vétiver, au Chypre, aux Mille Fleurs; de Mauve, de Guimauve, d'Ambroisie, au Miel et au Bouquet. Compositions lenitives pour le teint. Crème de Limaçons. — Crème de concombres. — Lait virginal. — Lait de roses. — Cold cream aux fraises. Cold cream aux roses. Cette Crème délicate, universellement répandue en Angleterre, où les femmes sont si renommées pour la beauté et la transparence de leur teint, doit sa réputation aux éléments balsamiques et onctueux qui la composent, ainsi qu'à sa constante efficacité pour adoucir la peau, la rendre plus blanche, et contribuer ainsi à la beauté, qui, toujours, sont inséparables. On la recommande contre les irritations de l'épiderme, telles que Boutons, Ephélides, Taches de Rous-sin, Rougeurs de la Figure, et con re les taches Euphathiques et les Efflorescences. Cette Crème convient spécialement aux femmes enceintes pour prévenir le masque, auquel elles sont sujettes. On s'en sert encore pour empêcher la figure de se héler par le froid ou la trop grande chaleur. — Poudre rafraîchissante aux fleurs de riz. La Poudre de Riz, purifiée par lotions alcooliques et combinée habilement à quelques fleurs odoriférantes, forme une de ces préparations remarquables pour l'abellissement du Teint.

C'est un complément du Cold Cream; ainsi, après l'usage de cette crème, il faut avoir soin de se poudrer avec soin avec une houpe très-fine. Cette poudre s'insinue dans les pores de la peau, la rafraîchit, l'adoucit, la nettoie parfaitement et lui enlève l'exces d'oleagineux que le Cold Cream laisse apparaître sur les peaux trop délicates. La Poudre de Riz a de plus l'avantage de communiquer au teint une légère diaphanéité de sa blancheur. Nouveaux cosmétiques. — Rouge de la Reine. Rouge de Cour. Rouge de Dames. Rouge et Blanc Plessis. Vinaigre de Rouge. Rouge surfin au Carmin de Chine. Blanc de Perles. Blanc de Lys. Crèmes pour la barbe. — Aux Amandes amères. Au Suc de Roses. Savon Onctueux. Crème de Thridace. Crème d'Ambroisie. Crème de Pistachés. Crème de Cacao.

EXTRAITS D'ODEURS POUR LE MOUCHOIR. — Parfums naturels et composés: Ambre, Ambroisie, Aubépine, Bouquet, Cassie, Cédar, Chèvrefeuille, Chèvre, Citron, Eglantine, Iris, Fleurs d'Italie, Fleurs d'Orange, Garafolli, Jasmin, Hélotropes, Jonquille, Melilot, Lilas, Maréchal, Miel d'Angleterre, Mignardise, Muse, Mille Fleurs, Mousseine, Oeillet, Patchouli, Pois de Senteur, Portugal, Réséda, Rose, Suave, Tubéreuse, Vanille, Verveine, Violette, Vétiver, Volcameria. — Parfums nouveaux: Bouquet de Chantilly, de Pontinebleau, Anglais, des Boi, de Caroline, des Soirées, d'Estheria, de la Reine, Mignon, de la Duchesse, des Champs, de l'Impératrice, de la Cour, de Victoria. — Petites caves à odeurs, de 2, 4 et 6 flacons.

Essences florales parfums choisis. Les fleurs les plus exquises en parfum, les plantes les plus riches en arômes, les baumes les plus odoriférants, servent à la composition de essences florales. Une ou deux gouttes sur un mouchoir suffisent pour développer leurs émanations suaves. Elles sont très-recommandées à l'époque des soirées d'hiver; dans les boudoirs et les salons, la douce fraîcheur de leur senteur imprègne l'atmosphère de délicieuses exhalaisons, qui, sans fatiguer ni irriter les nerfs des personnes délicates, charment et récréent l'odorat. Ces odeurs sont: lescotia flora, le volcameria, le bouquet du West End, les fleurs de Mai, l'Ess. bouquet, la fleur de pêcher, le geranium prince Orange et la violette de Parme. Pour parfumer les appartements pastilles à brûler, eaux odorantes, pot-pourri de Berlin, sachets, sultanes pour gants et mouchoirs, Patchouli, vétiver, iris de Florence, Mus Tonquin, poudres de toutes odeurs pour parfumer les sachets.

Préparations hygiéniques pour l'entretien et la pousse des cheveux. Crème de la duchesse Blanche, à la vanille. C'est un heureux mélange de vanille décolorée, c'est une congération des huiles les plus pures. Cette préparations maintient la chevelure dans un état de santé parfaite, et l'on donne du brillant et de l'éclat. Thyméliane pommade des soirées, pour faire tenir les cheveux frisés et les conserver brillants et lisses. Ce fil de, d'une très-grande pureté, nourrit les cheveux de son principe tonique, et détruit sensiblement les pellicules de la tête, qui, souvent, nuisent à développement de la chevelure.

Crème pure au beurre de cacao tonique et fortifiante. Cette crème nutritive et généreuse donne à la chevelure de la souplesse et de la force, en augmentant son volume. Les dames l'emploient avec succès pour éviter la décoloration des cheveux. — Pommade extrafine aux violettes de Nice. Cette combinaison de moelle de bœuf pure, liquéfiée, mêlée à des substances fortifiantes, est d'un heureux effet pour prévenir l'alopécie et la décoloration. Les dames devront surtout en faire un fréquent emploi à la suite de leurs couches, afin d'arrêter la chute de leurs cheveux. Huile philocome, préparée de moelle de bœuf et d'huile de noisettes. Pommade tonique au rhum. Réhénérateur. Véritable graisse d'ours. Huile de macassar. Huile de noisettes. Extrait d'huile aux fleurs. Cire à moustaches. Bandoline. Brillantine de Cydonia. Eau athénienne pour dégraisser les cheveux et les fortifier. Mixture africaine, composition pour teindre en toutes nuances, à la main, et sans aucun danger, les cheveux, les moustaches et les favoris.

RIVADENEYRA, EDITEUR MADRERA BAJA, num. 8, Madrid. — EL INGENIOSO HIDALGO DON QUIJOTE DE LA MANCHA. (edición de Argamasilla). — Cuatro tomos en 32.º. — Precio de la obra 60 rs. — Obras completas de Cervantes. — Doce tomos en 4.º mayor. — Solo se han impreso 310 ejemplares, que llevan su número de orden en la anteportada. — Precio. — Del número 1 al 50, tirados en papel de hilo, 1.500 rs. el ejemplar. (Quedan muy pocos). — Números 51 al 300, papel continuo blanco, 1.200 rs. — Números 301 al 310, papel amarillado de color, inglés. (Se han agotado). Biblioteca de Autores españoles desde la formación del lenguaje hasta nuestros días, 63 tomos publicados, precio de cada tomo en Madrid: 40 reales.

Obras de Cervantes, 1; Obras de D. Nicolás y D. Leandro Fernandez de Molina, 1; Novelistas anteriores a Cervantes, 2; Elegias de varones ilustres de Indias, por Juan de Castellanos, 1; Comedias escogidas de Fr. Gabriel Trelles (el Maestro Tirso de Molina), 1; Obras de V. P. M. Fr. Luis de Granada, 3; Comedias de D. Pedro Calderon de la Barca, 4; Romancero general de D. Agustín Durán, 2; Epistolario español, 1; Obras escogidas de P. Isla, 1; Poemas epílicos, 2; Obras completas de D. Manuel José Quintana, 1; Comedias de D. Juan Ruiz de Alarcón, 1; Historiadores de sucesos particulares, 2; Historiadores primitivos de Indias, 2; Romancero y cancionero sagrados, 1; Libros de Caballerías, 1; Escritores del siglo XVII, 2; Obras de D. Francisco de Quevedo Villegas, tomo primero y segundo, 2; Comedias escogidas de Frey Lope Félix de Vega Carpio, 4; Obras no dramáticas en prosa y verso, de Frey Lope Félix de Vega Carpio, 1; Obras de Saavedra Fajardo, y Pedro Fernandez Navarrete, 1; Obras del P. Juan de Mariana, 2; Poetas líricos de los siglos XVI y XVII, 2; Curiosidades bibliográficas, 1; Comedias escogidas de D. Agustín Moreto y Cabaña, 1; Dramáticos contemporáneos de Lope de Vega, 2; La gran conquista de Ultramar, 1; Obras de don Gaspar Melchor de Jovellanos, 2; Dramáticos posteriores a Lope de Vega, 1; Escritores en prosa anteriores al siglo XV, 2; Escritores de santa Teresa de Jesús, 2; Comedias escogidas de don Francisco de Rojas, 1; Obras escogidas del padre Feijóo, 1; Poetas castellanos anteriores al siglo XV, 2; Autos sacramentales, 1; Obras originales del conde de Floridablanca, 1; Obras escogidas del P. Pedro Rivadeneira, 1; Poetas líricos del siglo XVII, primero y segundo, 2.

GRANDE MAISON

D'EXPORTATION, DE COMMISSION de transit et de transport pour toutes les villes d'Espagne, d'Italie, de l'Algérie, de l'Égypte et autres du littoral de la Méditerranée: transports pour toute la France et le Nord de l'Europe.

9, Place de la Bourse, 9

MARSEILLE

Adresser lettres, communications et avis à son représentant à Marseille, M. Maison-Dieu Laforge.

Pour tout ce qui concerne l'Espagne, on peut s'adresser par lettre à l'administrateur du journal, calle de las Hileras, 16, Madrid.

Seule maison de Marseille où se trouve un entrepôt des véritables vins d'Espagne et autres produits espagnols.

Les vins de Xérès et de Malaga sont d'une classe extra-supérieure. Leur pureté et l'authenticité de leur origine sont garanties.

Expéditions pour toute la France, l'Italie et le Nord de l'Europe.

BAZAR DE LA PUERTA DEL SOL

13, PUERTA DEL SOL, 13

Acera de la calle de Alcalá

Spécialité en articles de bureaux.

Papier à lettre d'Angoulême et enveloppes.

Papier anglais, véritable Creamlaid.

Timbres en couleurs et haut relief gravés sur cuivre ou acier, comme également tout genre de lithographie.

Grand choix en articles de maroquinerie, en peau de Russie, albums, portefeuilles, portemonnaie, buvards, pupitres, nécessaires et articles de voyage.

Petits bronzes d'art, et autres objets de fantaisie.

Nous engageons nos lecteurs à visiter le magnifique établissement de meubles de luxe de

EDOUARD BAUDEVIN

68 Calle de Alcalá 68.

IMPRENTA DE L'ESPAGNE NOUVELLE

calle de las Hileras, num. 16.